



## COMMUNE DE MONTBARTIER

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RELATIF A L'EXTENSION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une enquête publique concernant l'extension du zonage d'assainissement collectif route du Claou sera ouverte à compter du lundi 29 avril 2019 et jusqu'au mardi 28 mai 2019 (Arrêté du Maire de Montbartier n° A2019/031 en date du 27 Mars 2019).

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné un Commissaire-Enquêteur : Monsieur Séverin BRAVO, architecte DPLG retraité.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de Montbartier aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la Commune ([rubrique urbanisme / extension assainissement : http://www.montbartier.fr/urbanisme/extention-assainissement/](http://www.montbartier.fr/urbanisme/extention-assainissement/))

Le public pourra consigner ses éventuelles observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur. Il pourra aussi les adresser par écrit sous enveloppe à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, ou demander toute information par courrier adressé à la Mairie, 1 Place de la Mairie – 82700 MONTBARTIER.

Aussi, le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie, aux jours et horaires suivants :

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	
JOURS	HORAIRES
Lundi 29 avril 2019	9h00 à 12h00
Mardi 28 mai 2019	14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par le Commissaire-Enquêteur pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.